

Message du **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACSE**

Date : Le 23 septembre 2015, 10 h 02

Destinataires : Étudiantes et étudiants membres de l'ACSE

Chères étudiantes,

Chers étudiants,

Le Conseil d'administration de l'Association des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs en éducation de l'Université de Montréal (ACSE) convie tous ses membres à l'assemblée générale d'élection le mardi 29 septembre 2015 à 11 h 30 au local G-425 du pavillon Marie-Victorin.

La proposition d'ordre du jour se présente comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'un ou d'une président(e) d'assemblée;
3. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Rapport des exécutants du comité exécutif (CE) sortants;
6. Rapport des exécutants du conseil d'administration (CA) sortants;
7. Rôles du CE et de ses membres;
8. Élection des membres du CE;
9. Rôles du CA et de ses membres;
10. Élection des membres du CA;
11. Colloque Éducatif Présent! (8e édition)
12. Divers;
13. Levée de l'assemblée.

Tout membre de l'ACSE peut formuler un amendement de l'ordre du jour proposé ou l'ajout de point de discussion supplémentaire, soit avant l'Assemblée générale (par courriel) ou en personne (le jour de l'AGÉ).

En espérant vous y rencontrer, nous vous prions de recevoir, chères étudiantes, chers étudiants, nos salutations les meilleures.

Pour le Conseil d'administration de l'ACSE,  
Abdel Hakim TOUHMOU  
Responsable des relations aux membres

**Association des étudiantes et des étudiants  
aux cycles supérieurs en éducation (ACSE)**

Université de Montréal  
Faculté des sciences de l'éducation  
90, avenue Vincent-d'Indy, local C-262  
Montréal (Québec) H2V 2S9

514 343 6111, poste 4709  
[www.aeesse.umontreal.ca](http://www.aeesse.umontreal.ca)

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ** : Ce document électronique (incluant tout fichier ou élément qui y est joint) est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. Il peut contenir des renseignements personnels, confidentiels ou assujettis au secret professionnel. Si vous avez reçu ce document par erreur, il vous est interdit de le reproduire, de le conserver ou d'utiliser les renseignements qui y sont contenus, d'une quelconque manière. Veuillez le détruire et avoir l'obligeance de communiquer avec l'expéditeur, afin qu'il apporte les correctifs requis.